

Questions orales

● (1452)

LES FINANCES

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA
CONCENTRATION DES ENTREPRISES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire ce qu'il est advenu du rapport de la Commission d'enquête sur la concentration des entreprises? Depuis des mois, la Chambre n'a rien entendu de précis à ce sujet. Va-t-il ramener cette vieille excuse qu'on est en train de le traduire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Je ne pense pas que ce soit de moi que relève cette commission. Je vais me renseigner et j'en reparlerai au député.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA SITUATION D'UN EX-AGENT DE LA GRC

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il sait qu'un ancien sergent d'état major de la GRC, Ed Hameluk, a quitté la section de coordination avec les services de police, à Vancouver, pour collaborer avec John Meirs, un ancien associé de feu Howard Hughes. Étant donné que M. Hameluk occupait un poste clé dans l'analyse des renseignements et des sources d'information et qu'il travaille maintenant pour M. Meirs qui avait également des rapports avec le service en question, le solliciteur général peut-il nous dire si l'on a enquêté sur cette affaire; sait-il également que la chose inquiète d'autres corps policiers du Canada et quelles mesures a-t-il prises lui-même ainsi que, à sa connaissance, le procureur général de la Colombie-Britannique pour examiner la situation?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me signaler toutes ces données. J'examinerai les renseignements qu'il vient de me fournir car si ces faits s'avèrent exacts, je partagerai alors son inquiétude.

* * *

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DES SOURCES RENOUVELABLES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné l'envergure internationale de la fête du soleil et l'approbation unanime d'une motion proposée aujourd'hui, sans compter la nécessité d'avoir recours à l'énergie renouvelable dans les foyers et les entreprises, le ministre voudra-t-il modifier ses propositions budgétaires et octroyer des stimulants aux Canadiens pour les inciter à utiliser les ressources d'énergie renouvelable dans leur foyer?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prends note de la suggestion du député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ORGANISMES DE CHARITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de

Revenu Canada. Peut-il nous expliquer ce qu'il en est de la circulaire d'information n° 78-3 datée du 27 février et intitulée: *Organismes de charité enregistrés: objectifs et activités politiques?*

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'apprécierais beaucoup que l'honorable député ait la gentillesse de reprendre sa question. Je lui répondrai avec plaisir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, il me semble donc que l'honorable ministre représente ici à la Chambre Revenu Canada, et j'aimerais bien connaître le statut exact actuel du document 78-3 du 27 février 1978, intitulé *Organismes de charité enregistrés—Objectifs et activités politiques?*

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, pour autant que je me souviens—mais je me ferai un plaisir de vérifier avec mon collègue le ministre du Revenu national s'il y a des détails supplémentaires—ce document s'intitule: *Circulaire d'information*. Ce sont des documents relatifs à l'impôt sur le revenu, que nous mettons à jour de façon régulière et qui sont envoyés à toutes les maisons de comptables ou de spécialistes du domaine fiscal, et dans ce cas-ci, à toutes les organisations de charité qui sont au nombre d'environ 40,000, si ma mémoire est fidèle, recevant un numéro d'exemption fiscale au titre de dons charitables.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je désire poser une question supplémentaire.

Si je me souviens bien, le premier ministre a annulé le document en question, et j'aimerais donc savoir si, selon la réponse que nous a donnée, tout à l'heure, l'honorable ministre, le statut de ce document est bien celui d'aujourd'hui.

Mlle Bégin: Je regrette mais je n'étais pas à la Chambre au cours des derniers jours. Si le premier ministre a annulé le document, je ne vois pas pourquoi l'honorable député prend la peine de me poser une question idiote.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LES DEMANDES DE PERMIS DE TRAVAIL PRÉSENTÉES PAR DES
ARTISTES ÉTRANGERS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les règlements d'application de la nouvelle loi sur l'immigration ont été proclamés le 10 avril dernier. Ils prévoient que les artistes étrangers devront désormais solliciter un permis de travail dans un consulat ou une ambassade canadienne. Compte tenu des assurances que le ministre nous a données à plusieurs reprises au cours de notre étude du bill selon lesquelles la pratique de la prise des empreintes digitales ne subsisterait que pour les affaires criminelles, est-il toujours exigé des artistes sollicitant un visa de travail pour se rendre au Canada de se laisser prendre les empreintes digitales par les autorités canadiennes avant d'obtenir leur visa?